



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

A diffuser au personnel – merci

**Salariés du Notariat
INTERVENEZ AUPRÈS DE VOS DÉPUTÉS ET SÉNATEURS
POUR LA DÉFENSE DE VOTRE OUTIL DE TRAVAIL ET DE
VOS EMPLOIS, VOS SALAIRES, ET LA CRPCEN
menacés par le projet de loi Macron**

Le notariat, uni et rassemblé dans toutes ses composantes, a manifesté pour la défense du service public du droit qu'il assure au profit des citoyens.

Mais pour la défense des intérêts spécifiques des salariés que sont LES EMPLOIS, LES SALAIRES et la couverture sociale assurée par la CRPCEN, il revient d'abord à leurs organisations syndicales de l'assumer.

C'est ce qu'ont décidé, conformément au souhait exprimé par de nombreux salariés, la CGT et l'intersyndicale CGT-CFDT-CGC-CFTC.

Des choix stratégiques, mais aussi l'urgence du calendrier parlementaire, ont conduit nos 4 syndicats à intervenir séparément pour plus de réactivité (mais sur des positions communes).

Le dossier remis par la Fédération CGT à tous les Députés et Sénateurs EST EN LIGNE et peut être consulté sur notre blog-internet :

CGT NOTARIAT - Chapitre "Défense du notariat"

Pour la défense de vos intérêts, nous invitons chaque salarié, chaque retraité, à adresser à son Député et à son Sénateur (et à inviter ses collègues à la même démarche), la motion suivante :

**"Je soutiens l'action de la CGT Notariat et de l'intersyndicale CGT-CFDT-CGC-CFTC pour la "défense du service public du droit, de l'emploi dans le notariat, des salaires et de la couverture sociale assurée par la CRPCEN.
"Et j'adhère au dossier adressé par la CGT à l'ensemble des Parlementaires.**

A faire de toute urgence car les amendements doivent être déposés par les Députés pour le 8 janvier au plus tard.

**VOTRE MOBILISATION EST INDISPENSABLE
NOUS COMPTONS SUR VOUS**



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44– Fax 01.55.82.89.42– E-
mail : fsetud@cgt.fr